

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Professions paramedicales Question écrite n° 37965

## Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation des ecoles d'infirmieres et d'infirmiers. La diminution des subventions de l'Etat ne leur permet plus de fournir la formation de qualite qu'exige aujourd'hui cette profession au role fondamental dans le dispositif de sante française. Les nouvelles reductions des quotas d'entree d'eleves admis en ecole annuellement et l'encouragement donne a la fermeture de certaines ecoles ne permet pas de former le nombre d'infirmieres et d'infirmiers necessaires pour l'exercice d'une medecine hospitaliere moderne. De plus, dans la region frontaliere telle le Douaisis, une incitation directe semble etre exercee vis-a-vis des candidats pour qu'ils suivent cette formation en Belgique ou les diplomes sont prepares en trois ans apres le BEP alors que le niveau BAC est necessaire dans notre pays. Aussi devant l'urgence a remedier a cette situation, il lui demande les dispositions qu'elle entend prendre pour augmenter les subventions destinees a ces ecoles et les capacites d'accueil dans les regions frontalieres, en engageant avec les representants des personnels concernes la concertation necessaire pour degager les moyens de revaloriser cette profession et les conditions de formation.

## Données clés

Auteur : M. Hage Georges Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 37965 Rubrique : Enseignement superieur Ministère interrogé : santé et famille Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1109